Tableaux des exemples normalisés Serenova Référence

Août 2025

Ce document présente les montants cumulés des cotisations et les valeurs de rachat pour un assuré souscrivant un capital de 5 000 € aux âges de souscription 50, 60, et 70 ans. Il a pour objet de permettre une meilleure compréhension du fonctionnement du contrat d'assurance obsèques.

Les données n'ont pas de valeur contractuelle.

1 Exemple d'une personne qui souscrit à l'âge 50 ans un capital obsèques garanti de 5 000 €

Serenova Référence - AXA France - 6 juin 2025
Contrat d'assurance prévoyance obsèques vie entière[1] - Tableau comparatif des cotisations[2]

Ce tableau a pour objet de comparer les différentes modalités de cotisations et n'a pas de valeur contractuelle.
Exemple pour une souscription à **50 ans** et un capital obsèques garanti de **5 000 €**[3]

Type de paiement	Durée de paiement	Cotisation annuelle	Cumul des cotisations payées en cas de décès à :								
			55 ans	60 ans	65 ans	70 ans	75 ans	80 ans	85 ans	90 ans	95 ans
Viager	jusqu'au décès	269,84	1 349,19	2 698,38	4 047,57	5 396,76	6 745,95	8 095,14	9 444,33	10 793,52	12 142,71
Temporaire	20 ans	312,44	1 562,20	3 124,40	4 686,60	6 248,80					
	10 ans	516,22	2 581,11	5 162,22							

(1) Capital versé au(x) bénéficiaire(s) du contrat quels que soient la date du décès et le total des cotisations versées, sous réserve des carences et exclusions contractuelles.
(2) Les cotisations indiquées ne prennent pas en compte la réduction en cas de souscription « couple ».
(3) Le montant de 5 000 € a été choisi à titre d'exemple car il est proche du coût moyen des obsèques en France hors marbrerie.

Le contrat prévoit des garanties d'assistance incluses dans la cotisation au titre du contrat.
Modalités de revalorisation ou d'indexation prévues au contrat : le contrat prévoit une revalorisation annuelle de 1% du capital souscrit sans augmentation de la cotisation.

Serenova Référence - AXA France - 6 juin 2025
Contrat d'assurance prévoyance obsèques vie entière - Tableau comparatif des valeurs de rachat[4]

Ce tableau a pour objet de comparer les différentes valeurs de rachat et n'a pas de valeur contractuelle.
Exemple pour une souscription à **50 ans** et un capital obsèques garanti de **5 000 €.**

Type de paiement	Durée de paiement	Valeur de rachat au bout de :								
		5 ans	10 ans	15 ans	20 ans	25 ans	30 ans	35 ans	40 ans	45 ans
Viager	jusqu'au décès	723,83	1 463,90	2 198,56	2 980,68	3 804,06	4 662,99	5 519,55	6 321,47	7 060,58
Temporaire	20 ans	1 195,43	2 494,75	3 870,77	5 422,70	5 808,87	6 232,81	6 685,71	7 151,93	7 625,98
	10 ans	2 231,87	4 760,97	5 073,73	5 422,70	5 808,87	6 232,81	6 685,71	7 151,93	7 625,98

(4) Les valeurs de rachat ne sont pas équivalentes aux primes versées car il ne s'agit pas d'un contrat de type épargne mais d'un contrat de type prévoyance. Par ailleurs, en cas de non-paiement des primes, la valeur du contrat et donc des valeurs de rachat sera réduite.

2 Exemple d'une personne qui souscrit à l'âge 60 ans un capital obsèques garanti de 5 000 €

Serenova Référence - AXA France - 6 juin 2025
Contrat d'assurance prévoyance obsèques vie entière[5] - Tableau comparatif des cotisations[6]

Ce tableau a pour objet de comparer les différentes modalités de cotisations et n'a pas de valeur contractuelle.
Exemple pour une souscription à **60 ans** et un capital obsèques garanti de **5 000 €**[7]

Type de paiement	Durée de paiement	Cotisation annuelle	Cumul des cotisations payées en cas de décès à :						
			65 ans	70 ans	75 ans	80 ans	85 ans	90 ans	95 ans
Viager	jusqu'au décès	327,23	1 636,17	3 272,33	4 908,50	6 544,67	8 180,83	9 817,00	11 453,17
Temporaire	20 ans	353,57	1 767,87	3 535,74	5 303,61	7 071,48			
	10 ans	551,89	2 759,43	5 518,86					

(5) Capital versé au(x) bénéficiaire(s) du contrat quels que soient la date du décès et le total des cotisations versées, sous réserve des carences et exclusions contractuelles.
(6) Les cotisations indiquées ne prennent pas en compte la réduction en cas de souscription « couple ».
(7) Le montant de 5 000 € a été choisi à titre d'exemple car il est proche du coût moyen des obsèques en France hors marbrerie.

Le contrat prévoit une garantie d'assistance incluses dans la cotisation au titre du contrat.
Modalités de revalorisation ou d'indexation prévues au contrat : le contrat prévoit une revalorisation annuelle de 1% du capital souscrit sans augmentation de la cotisation.

Serenova Référence - AXA France - 6 juin 2025
Contrat d'assurance prévoyance obsèques vie entière - Tableau comparatif des valeurs de rachat[8]

Ce tableau a pour objet de comparer les différentes valeurs de rachat et n'a pas de valeur contractuelle.
Exemple pour une souscription à **60 ans** et un capital obsèques garanti de **5 000 €.**

Type de paiement	Durée de paiement	Valeur de rachat au bout de :						
		5 ans	10 ans	15 ans	20 ans	25 ans	30 ans	35 ans
Viager	jusqu'au décès	850,35	1 748,64	2 664,08	3 610,82	4 543,24	5 399,77	6 171,96
Temporaire	20 ans	1 210,70	2 551,59	4 003,95	5 681,23	6 081,28	6 495,05	6 917,65
	10 ans	2 295,79	4 969,38	5 308,18	5 681,23	6 081,28	6 495,05	6 917,65

(8) Les valeurs de rachat ne sont pas équivalentes aux primes versées car il ne s'agit pas d'un contrat de type épargne mais d'un contrat de type prévoyance. Par ailleurs, en cas de non-paiement des primes, la valeur du contrat et donc des valeurs de rachat sera réduite.

3 Exemple d'une personne qui souscrit à l'âge 70 ans un capital obsèques garanti de 5 000 €

Serenova Référence - AXA France - 6 juin 2025
Contrat d'assurance prévoyance obsèques vie entière[9] - Tableau comparatif des cotisations[10]

Ce tableau a pour objet de comparer les différentes modalités de cotisations et n'a pas de valeur contractuelle.
Exemple pour une souscription à **70 ans** et un capital obsèques garanti de **5 000 €**[11]

Type de paiement	Durée de paiement	Cotisation annuelle	Cumul des cotisations payées en cas de décès à :				
			75 ans	80 ans	85 ans	90 ans	95 ans
Viager	jusqu'au décès	458,22	2 291,11	4 582,22	6 873,33	9 164,43	11 455,54
Temporaire	20 ans	Âge limite de souscription : 69 ans[12]					
	10 ans	604,25	3 021,24	6 042,47			

(9) Capital versé au(x) bénéficiaire(s) du contrat quels que soient la date du décès et le total des cotisations versées, sous réserve des carences et exclusions contractuelles.
(10) Les cotisations indiquées ne prennent pas en compte la réduction en cas de souscription « couple ».
(11) Le montant de 5 000 € a été choisi à titre d'exemple car il est proche du coût moyen des obsèques en France hors marbrerie.
(12) La souscription n'est autorisée que jusqu'à 69 ans pour une durée de paiement de la cotisation de 20 ans.

Le contrat prévoit une garantie d'assistance incluses dans la cotisation au titre du contrat.
Modalités de revalorisation ou d'indexation prévues au contrat : le contrat prévoit une revalorisation annuelle de 1% du capital souscrit sans augmentation de la cotisation.

Serenova Référence - AXA France - 6 juin 2025
Contrat d'assurance prévoyance obsèques vie entière - Tableau comparatif des valeurs de rachat[13]

Ce tableau a pour objet de comparer les différentes valeurs de rachat et n'a pas de valeur contractuelle.
Exemple pour une souscription à **70 ans** et un capital obsèques garanti de **5 000 €.**

Type de paiement	Durée de paiement	Valeur de rachat au bout de :				
		5 ans	10 ans	15 ans	20 ans	25 ans
Viager	jusqu'au décès	1 143,83	2 298,98	3 392,47	4 375,27	5 238,09
Temporaire	20 ans	Âge limite de souscription : 69 ans[14]				
	10 ans	2 373,25	5 181,89	5 534,09	5 900,38	6 276,42

(13) Les valeurs de rachat ne sont pas équivalentes aux primes versées car il ne s'agit pas d'un contrat de type épargne mais d'un contrat de type prévoyance. Par ailleurs, en cas de non-paiement des primes, la valeur du contrat et donc des valeurs de rachat sera réduite.
(14) La souscription n'est autorisée que jusqu'à 69 ans pour une durée de paiement de la cotisation de 20 ans.

AXA France Vie. S.A. au capital de 487 725 073,50 € - RCS Nanterre 310 499 959 - TVA intracommunautaire n° FR 62 310 499 959 • **AXA Assurances Vie Mutuelle**. Société d'assurance mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes - Siren 353 457 245 - TVA intracommunautaire n° FR 48 353 457 245 - Sièges sociaux : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex - **Entreprises régies par le Code des assurances** • **Inter Partner Assistance** (AXA Assistance) Société anonyme de droit belge au capital de 180 702 613 €, est soumise en qualité d'entreprise d'assurance de droit belge au contrôle prudentiel de la Banque Nationale de Belgique située Boulevard de Berlaimont 14 – 1000 Bruxelles – Belgique et est immatriculée au Registre des Personnes Morales de Bruxelles sous le numéro 415 591 055, dont le siège social est situé 7 Boulevard du Régent 1000 – Bruxelles – Belgique, prise au travers de sa succursale française immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 316 139 500 - TVA intracommunautaire n° FR 42 316 139 500, et située 8-10, Rue Paul Vaillant Couturier 92240 Malakoff, elle-même soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), située - 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 - **ANPERE** (Association Nationale pour la Prévoyance l'Epargne et la Retraite), association à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901, enregistrée au Répertoire National des Associations sous le numéro W751090757, JO n° 26 du 28 juin 1989 - Siège social : 81, avenue François Arago - 92000 Nanterre.

Réf : 2007518 08 2025 - A